

Centre social Bulle de vie

5, Place de l'Eglise

71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY

03.85.36.70.50

bulledevie@lachapelledeguinchay.fr



## Règlement de fonctionnement de la LUDOTHÈQUE

### OBJET

La ludothèque est un lieu d'accueil, d'échanges et de rencontres où les familles et les professionnels (assistantes maternelles, structures,...) peuvent emprunter des jeux et jouets. Les jeux proposés sont adaptés à tous les âges : des jeux d'éveil et d'exercice, des jeux symboliques, des jeux d'adresse, de société, des jeux de construction et d'assemblage. Des animations autour du jeu sont organisées tous les mois. L'équipe est toujours présente pour que le temps passé soit un temps de détente, de partage et de découverte. Elle aide au choix des jeux et des jouets, est disponible pour expliquer les règles de jeux si nécessaire.

La ludothèque s'adresse à tous les publics et est ouverte à tous. Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

### ADHÉSION

\*Le prêt de jeux et de jouets ne peut être effectif qu'après avoir souscrit une adhésion auprès du Centre social Bulle de vie.

\*L'adhésion est valable un an, de date à date.

\*Une carte d'adhérent avec un code barres sera remise lors de l'inscription. L'adhérent est prié de la présenter à chaque visite et de la conserver d'une année sur l'autre.

Quotient familial	tarifs chapellois	Tarifs extérieurs et assistants maternels
≤880	adhésion 10€/an	15€/an
≥881	adhésion 15€/an	20€/an
≤880	1€/jeu	3€/jeu
≥881	2€/jeu	4€/jeu
Professionnels (structures)	80€/an	
prêt exceptionnel	5€/jeux	7€/jeux
caution (pour jeux>50€)	50 €	50 €
pénalités de retard	1€/jour	3€/jour
pénalités de retard au-delà de 1 semaine	5€/jour	7€/jour

Modes de paiement acceptés : espèces, chèques,

## RÉSERVATION DES JEUX ET JOUETS

Avant d'être mis à disposition, chaque jeu ou jouet doit d'abord être réservé en ligne sur le **site internet de la ludothèque de La Chapelle de Guinchay**. Les personnes ne disposant pas d'équipement informatique peuvent consulter le catalogue de jeux et jouets via les tablettes et ordinateurs mis à disposition au Cyber Espace du Centre social.

**Les jeux et jouets ainsi réservés avant 22h le mardi et le vendredi seront disponibles dès le lendemain à partir de 14h30 ou de 8h30 selon le jour.**

\*Chaque jeu peut être emprunté pour une durée **de 15 jours maximum**.

## LOCATION DES JEUX ET JOUETS

\*Il est possible de louer **3 jeux maximum par prêt**.

\*En cas de retard, l'adhérent est tenu de prévenir la ludothèque. Pour tous retards non signalés, une pénalité sera facturée à partir du premier jour de retard. En cas de non retour du jeu dans le délai d'une semaine d'emprunt, un courrier de rappel sera envoyé et l'emprunteur devra s'acquitter des pénalités financières indiquées dans le tableau des tarifs.

Au-delà de la 6ème semaine, une facture du/des jeu(x) emprunté(s) sera envoyée à l'emprunteur mentionnant en sus, les pénalités de retard. L'emprunteur ne pourra alors plus être considéré comme adhérent de la ludothèque et ne pourra donc plus emprunter de jeux.

\*Chaque adhérent est responsable du jeu qu'il emprunte et du choix de ses jeux.

\*Une vérification est faite au départ par l'adhérent et au retour des jeux par le ludothécaire. Les piles sont fournies avec le jeu.

\*Chaque jeu emprunté est en cohérence avec son inventaire.

\*En cas de pièce manquante, une observation peut être rajoutée sur la fiche de prêt par le ludothécaire au moment de l'emprunt.

## VÉRIFICATION DES JEUX

\*Les jeux doivent être rendus propres, en bon état et dans leur boîte.

\*Les jeux repartent systématiquement chez l'adhérent en cas de pièces manquantes.

\*En cas de jeux cassés ou si l'adhérent ne retrouve pas les pièces, une solution est trouvée au cas par cas en fonction du jeu (facturation ou remplacement). Les jeux sont prêtés sans pile et sans matériel fongible (pâte à modeler...).

**\*Aucune réparation des jeux et boîtes de jeux ne doit être faite par l'adhérent.**

Un chèque de caution peut être demandé pour les jeux et jouets dont la valeur d'achat dépasse 50,00 €.

## HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

L'accueil de la ludothèque est ouvert :

le mercredi de **14h30 à 17h00**

le samedi de **8h30 à 11h30**

### Application du présent règlement

Toute personne s'inscrivant au service ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement qui lui aura été remis lors de son inscription.

Je soussigné(e), Mme/M. \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte de m'y conformer.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'inscrit :